

Ligue
des **droits de
l'Homme**



Comité régional
Picardie

Le Sens des Mots, le Sens de l'Engagement...

...des femmes et des hommes
en Picardie

Ligue des droits de l'Homme - Picardie

BP n° 90075 - 80700 ROYE

ldh.picardie@ldh-france.org

<http://ldh-picardie.blogspot.fr/>

DES MOULINS
LIBERTÉ
JUSTICE
LA BARRE
GODIN
GUERNUT
MACÉ
LAICITÉ
SOLIDARITÉ
BOUTONNIERS
ÉGALITÉ
RESF
BABEUF
LES BOUTONNIERS
CONDORCET
DIGNITÉ
UNIVERSALITÉ
SÉVERINE
LA JACQUERIE
BAILLON
L. MICHEL
BUISSON
ÉDUCATION
FRATERNITÉ



Le Sens des Mots, le Sens de l'Engagement...

...des femmes et des hommes
en Picardie

Ligue
des **droits de**
l'Homme



Comité régional
Picardie

janvier 2015

Ligue des **droits de** **l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Créée en 1898 lors de l'affaire Dreyfus, la Ligue pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen, aujourd'hui communément appelée Ligue des Droits de l'Homme, a depuis élargi son action à la défense de tous les droits et de toutes les libertés. C'est de ce fait une association généraliste qui est attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

Ni syndicat, ni parti politique, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) est ouverte à tous ceux et celles qui partagent les valeurs humanistes portées par les différentes déclarations qu'elle a, pour certaines, contribué à écrire, et qui restent ses références dans tous les combats qu'elle mène depuis sa création :

- la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789,
- la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,
- la déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne de 1791,
- la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793,
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des Femmes de 1979,
- la convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989.

Association à la fois unitaire et décentralisée, elle s'appuie sur

un comité central, des sections, des fédérations départementales et des comités régionaux pour faire vivre dans tous les domaines de la société l'idéal de Liberté, d'Egalité et de Fraternité pour tous.

Ainsi, en adhérant à la Ligue des droits de l'Homme, nous devenons membre bénévole au sein d'une section locale, unité de base et lieu privilégié de l'engagement des adhérents désignés sous le vocable de « Ligueur » ou de « Ligueuse ».

Dans ce livret, ce sont des ligueurs et des ligueuses de la région Picardie qui ont choisi de vous faire connaître et partager leur idéal. Pour ce faire, ils ont apporté leur contribution personnelle pour définir les valeurs universelles qui animent le combat de la Ligue des droits de l'Homme. Par ailleurs, ils ont choisi de rattacher à ces valeurs des personnages ou causes locales, d'hier et d'aujourd'hui, conscients qu'ils sont eux-mêmes des maillons de la chaîne de l'Humanité.

Conscients aussi que sans engagement des citoyens dans la vie de la cité, les droits risquent de disparaître ou de se diluer. Chaque jour, l'actualité nationale et internationale le confirme malheureusement !

Ligue
des **droits de**
l'Homme



? LE SENS DES MOTS

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
UNIVERSALITÉ
DIGNITÉ
JUSTICE
LAICITÉ
SOLIDARITÉ
ÉDUCATION



LIBERTÉ

**Liberté : du latin *libertas*, dérivé de *liber*, état de celui qui n'est pas esclave.
La liberté est l'état de celui qui possède le pouvoir de se déterminer et d'agir sans contraintes .**

Parce que l'homme vit dans une société où droits et devoirs sont inséparables, cette idée de la liberté comme autonomie individuelle n'est pas opératoire ou reste illusoire.

Ainsi, au Siècle des Lumières notamment, les philosophes précisent la nature de la liberté qu'ils revendiquent (liberté de pensée, liberté d'expression, par exemple) et que le droit garantirait. Leur combat prépare *La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* qui définit la liberté dans les termes suivants : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

En d'autres termes, la liberté d'un citoyen ne saurait attenter à la liberté d'un autre citoyen : c'est un des fondements du contrat social républicain.

**LA LIBERTÉ COMMENCE OÙ
L'IGNORANCE FINIT.**

Victor Hugo

Dans une démocratie, les lois délimitent les champs où s'exercent les libertés individuelles et collectives. Si le législateur accepte de les multiplier, le risque est que les lois et règlements finissent par limiter l'exercice de la liberté, comme l'avait observé Montesquieu.

LIBERTÉ

La question est donc politique : face au pouvoir, même démocratique, les contre-pouvoirs en leurs formes multiples contribuent à la sauvegarde de la liberté.

L'histoire et l'actualité montrent que le combat pour la liberté est à la fois universel et toujours recommencé.



L'absence de contrainte est-elle suffisante pour assurer un exercice plein et entier de sa liberté ?

La capacité d'exercer sa liberté n'est-elle pas trop souvent entravée par des "contraintes invisibles" ?

ÉGALITÉ

**Egalité : du latin *aequalis*, qui signifie uni, juste.
L'égalité est la qualité de ce qui est égal et uniforme.
Sur le plan des droits, l'égalité est l'absence de toute
discrimination entre les êtres humains.**

L'Égalité est un principe fondateur de la République Française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme dès son article premier : « Tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits. »

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 réaffirme ce principe fondamental, considérant que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

IL NE PEUT Y AVOIR NI VRAIE LIBERTÉ NI JUSTICE DANS UNE SOCIÉTÉ SI L'ÉGALITÉ N'EST PAS RÉELLE.

Condorcet

L'Égalité d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels est intimement liée à la notion de Justice Sociale. Santé, éducation, travail, sécurité sociale, vie culturelle, etc. constituent des droits fondamentaux

ÉGALITÉ

internationalement reconnu.

L'Égalité face à la Justice signifie que la loi et son application sont identiques pour chaque citoyen, quelle que soit sa condition. La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire), pilier de la démocratie, est une des garanties de l'égalité de traitement de tous devant la Justice.

L'Égalité en termes de droits politiques trouve sa concrétisation dans le principe démocratique : « 1 citoyen = 1 voix ».

Si l'Égalité est un principe constitutionnel fondamental, son application effective n'en reste pas moins problématique, nécessitant une lutte citoyenne de tous les instants. Discriminations, inégalités sociales, confusion des pouvoirs, sont autant d'atteintes au principe d'Égalité.



Promotion de l'Égalité des chances, parité, discriminations positives... Diverses mesures tendent à compenser l'absence d'Égalité effective dans la société.

Si, à première vue, l'on pourrait s'en féliciter, ces palliatifs, qui souvent stigmatisent leurs bénéficiaires, ne sont-ils pas l'aveu de l'échec de la société à garantir la réalité de l'Égalité entre tous les citoyens ?

Ces mesures ne sont-elles pas, au final, une manière d'accepter les inégalités comme un état de fait ?

FRATERNITÉ

**Fraternité : du latin *fraternitas*,
dérivé de *frater*, qui signifie frère.**

**La fraternité est le lien existant entre personnes
ayant des relations fraternelles, telles qu'elles exist-
tent entre frères et soeurs.**

La Fraternité a eu du mal à se fixer sur la devise républicaine. Elle apparaît timidement dans les discours, à partir de 1790. Le 21 juin 1793, on peut lire, peint sur les murs de Paris « Liberté, Égalité, Fraternité, ou la mort. » La notion de fraternité se fait jour dans la Déclaration des droits et devoirs du citoyen figurant en tête de la Constitution de l'an III (1795) : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.* Mais le mot fraternité n'est pas utilisé.

Le 27 février 1848, le mot fraternité est officiellement accolé à la liberté et à l'égalité, triptyque qui deviendra la devise de la République française.

Le 10 décembre 1948, avec la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la notion de fraternité apparaît dans toute sa densité :

“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ; ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.”

Pour 6,7 milliards d'individus sur cette planète

FRATERNITÉ

aujourd'hui, tout est dit.

La solidarité, le terme souvent employé pour parler de fraternité, est moins contraignant, moins imprégnant. On matérialise la solidarité, on peut la mesurer, elle compense les inégalités et les injustices. Elle permet de sauver les apparences... La solidarité ne relève pas de la même logique que la fraternité. La fraternité est un terme, indéfini : pour Henri Leclerc, Président d'honneur de la LDH, le mot fraternité est fort, il éblouit, engage trop et fait presque peur. Il renvoie à ce qu'Hannah Arendt appelle être un cœur intelligent.

En effet la liberté et l'égalité des droits ne font sens que par rapport à la dignité de la personne humaine.

En conséquence de ce principe de fraternité, les hommes ne forment une société que si, et seulement si, le droit à l'existence du plus faible d'entre eux est garanti : car, pour être libre, il faut exister. Non pas survivre, mais mener une existence digne.



La Fraternité n'est-elle pas l'élément fondamental de la devise républicaine, le lien essentiel permettant de concilier la Liberté et l'Égalité ?

UNIVERSALITÉ

**Universalité : du latin *universalitas*,
dérivé d'*universalis*, qui signifie *universel*, qui s'étend
à la terre entière, qui embrasse la totalité.**

Dans une démarche humaniste, la notion d'Universalité est à rapprocher des droits de l'Homme. Très ancienne, la notion des droits de l'Homme est repérée dès 539 av. J.C. sous la forme d'un texte consigné sur le Cylindre de Cyrus II, roi de Perse, abordant les thèmes de la tolérance religieuse, de l'abolition de l'esclavage, de la liberté de profession, etc.

Par la suite, l'idée moderne des droits de l'Homme s'inscrit dans un climat mondial de révolutions et de prises d'indépendance : telles la révolution d'Angleterre instaurant la monarchie constitutionnelle et parlementaire en 1689, la déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique adoptant en 1776, lors de la convention de Virginie, une déclaration des droits de l'Homme, puis la Révolution française débouchant sur la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, pilier de la première Constitution adoptée en 1791.

UNIVERSALITÉ

Suite aux deux grandes guerres, le monde occidental met en place une structure favorisant la paix entre les nations : l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Ses membres vont adopter le 10 décembre 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). René Cassin, militant de la Ligue des Droits de l'Homme, en fut l'un des principaux auteurs. Le 20 novembre 1959, la Déclaration des Droits de l'Enfant est adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies renforcée par la Convention internationale des Droits de l'Enfant en 1989.

Dans ces déclarations et nombreuses conventions internationales, le concept d'« idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations » est inscrit. Derrière ces deux mots « idéal commun », c'est la notion d'universalité des droits de l'Homme qui est affirmée.

**“ LA MÉCONNAISSANCE ET LE MÉPRIS
DES DROITS DE L'HOMME ONT CONDUIT
À DES ACTES DE BARBARIE QUI RÉVOLTENT
LA CONSCIENCE DE L'HUMANITÉ. ”**

René Cassin

Cette idée d'universalité des droits de l'Homme semble parfois encore relever de l'Utopie. Ainsi, il est établi que dans nos pays occidentaux, pourtant à l'origine de la DUDH, les sans-papiers et les Roms par exemple restent exclus des libertés et droits fondamentaux.

UNIVERSALITÉ

De même, au sein de l'ONU, le conseil de sécurité, organe permanent chargé du maintien de la paix, de par son fonctionnement (droit de veto : privilège accordé aux cinq membres permanents) peine à jouer pleinement son rôle.

Il n'en demeure pas moins que les principes humanistes portés par ces textes sont le fruit des efforts inlassables et de la volonté résolue d'hommes et de femme, ces « Citoyens du Monde » qui ont adhéré ou adhèrent pleinement à l'idéal garantissant aux Hommes en tant que tels, c'est-à-dire en leur qualité d'être humain, la liberté, la justice, la paix.

Il est ainsi spécifié dans le premier article de la déclaration universelle : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

C'est ainsi que le temps s'écoule et que l'idéal perdure. De nombreuses associations, parmi elles, la Ligue des droits de l'Homme, la Fédération internationale des droits de l'Homme, Amnesty International, Ensemble contre la Peine de Mort, et des mouvements, parfois éphémères, dont « Les Indignés », « Les Femmes », « Osez le Féminisme », dénoncent les atteintes aux droits de l'Homme.

Leur conviction est que tous les êtres humains doivent jouir des mêmes droits. A ce titre, ils doivent pouvoir s'exprimer librement, développer leurs talents, poursuivre leurs propres aspirations.

Ces éveilleurs de conscience martèlent que ces droits n'appartiennent à aucun gouvernement et qu'ils ne sont réservés à aucune minorité mais à l'ensemble des habitants de la planète.

UNIVERSALITÉ

Ils dénoncent toutes formes d'exploitation et de discrimination dans les domaines social, politique, économique mais également sur les plans culturel, religieux, idéologique.

Proche de nous, l'un des discours les plus célèbres du monde, « I have a dream » (« Je fais un rêve ») prononcé par Martin Luter King a changé le cours de l'Histoire de l'Humanité en contribuant à l'abolition de la ségrégation. Ce message, de portée universelle, est toujours d'actualité.

Dans ces desseins, l'universalité des droits de l'Homme conserve toute sa place et toute sa force.



Les droits de chacun ne sont-ils pas menacés quand les droits d'un seul être humain sont bafoués ?

DIGNITÉ

**Dignité : du Latin *dignitas*,
qui signifie considération, estime, respect que mérite
quelqu'un**

La meilleure illustration concernant la dignité de la personne humaine se résume dans le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 :

“CONSIDÉRANT QUE LA RECONNAISSANCE DE LA DIGNITÉ INHÉRENTE À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE HUMAINE ET DE LEURS DROITS ÉGAUX ET INALIÉNABLES CONSTITUE LE FONDEMENT DE LA LIBERTÉ, DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX DANS LE MONDE.”

Par cette phrase l'on reconnaît que tous les êtres humains sont dotés d'une « dignité inhérente », qu'ils ont le droit à un respect inconditionnel, indépendamment de leurs âges, de leurs sexes, de leurs états de santé physique ou mentale, de leurs conditions sociales, de leurs religions ou de leurs origines ethniques. Les êtres humains ne peuvent donc pas être traités comme des objets ou des moyens.

C'est “l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations...”



JUSTICE

Justice : Du latin *justitia*, dérivé de *justus*, signifiant « conforme au droit ».

Étymologiquement, la justice se définit comme ce qui est conforme au droit, à une norme dont l'origine peut être religieuse, naturelle ou positive. Les normes religieuses et naturelles sont données aux hommes (par Dieu ou par l'ordre de la nature). Elles leur préexistent. Le droit positif est établi par les coutumes et les lois des hommes. Le droit positif est donc une création de l'Homme.

Cependant le droit positif peut se réclamer de normes qui lui préexistent : par exemple, la loi républicaine française doit se conformer à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont le premier article affirme l'existence d'une nature humaine : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

**“QUAND L'ORDRE EST INJUSTICE, LE
DÉSORDRE EST DÉJÀ UN COMMENCEMENT
DE JUSTICE.”** Romain Rolland

Dans un Etat démocratique, la justice est séparée du

JUSTICE

pouvoir législatif, qui décide de la loi, et du pouvoir exécutif, qui la fait appliquer : la valeur d'une décision de justice dépend de son indépendance, de sa conformité à la loi et de son équité (l'équité consiste à « donner à chacun sa part »).

D'où vient qu'une décision issue de la justice puisse être sujette à contestation ?

D'une part, il arrive que le légal (défini par la loi) soit ressenti comme illégitime (le légitime se réfère à des principes universels et supérieurs au légal).

D'autre part, l'égalité des citoyens devant la loi, pour être précieuse, souffre de son formalisme : elle ne remédie pas aux inégalités réelles, elle les masquerait même.

C'est ainsi qu'en regard de la justice corrective s'est progressivement affirmée l'exigence d'une justice distributive qui n'exclurait personne des biens matériels et immatériels que crée une société...



...en effet, quel crédit accorder à un droit, celui de s'exprimer ou de se déplacer librement par exemple, si tous les citoyens ne possèdent pas également les moyens réels de l'exercer ?

LAÏCITÉ

Laïcité : dérivé de laïc, du latin *laicus* signifiant « commun, du peuple »

Terme ecclésiastique repris au grec d'église, les Laïcs désignaient tous les croyants n'appartenant pas au clergé.

La laïcité en France est associée à la séparation de l'Etat et des Eglises décidée en 1905 par la loi Briand. Cette séparation avait été précédée par deux tentatives, l'une sous la Révolution, l'autre avec la Commune de Paris. Un Etat laïque « ne reconnaît, ni ne salarie aucun culte », même s'il garantit la liberté de religion.

La séparation n'a jamais été réalisée en Alsace et en Moselle, ces départements ayant été sous tutelle allemande de 1871 à 1918. La laïcité résulte de la devise républicaine : Liberté – Egalité - Fraternité. Elle est inscrite dans le préambule de la constitution de 1958, qui reprend intégralement celui de la constitution de 1946.

LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE, LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. ELLE ASSURE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI DE TOUS LES CITOYENS SANS DISTINCTION D'ORIGINE, DE RACE OU DE RELIGION. ELLE RESPECTE TOUTES LES CROYANCES.

Constitution française - Article 1er

LAÏCITÉ

Liberté d'abord. La liberté, c'est, avant toute chose, la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire.

En conséquence de la liberté de conscience, il s'agit également de garantir la liberté religieuse, celle de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion de son choix. Ainsi, le droit à l'incroyance est reconnu.

Pour l'Etat laïque la religion relève seulement du domaine privé et personnel.

L'opposé de la laïcité est l'existence d'une religion d'Etat, celle d'un Etat qui au mieux tolère l'exercice de toute autre religion et presque toujours persécute ceux qui revendiquent l'agnosticisme ou l'athéisme.

Les pays communistes qui, sur le modèle de l'URSS, avaient institué l'athéisme d'Etat n'étaient donc pas laïques, malgré leurs affirmations, puisqu'ils refusaient de reconnaître et d'assurer la liberté religieuse.

Egalité ensuite. L'égalité se fonde sur ce que la République n'établit aucune différence entre les citoyens selon leurs convictions, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou politiques.

Et surtout la laïcité, c'est la possibilité de la fraternité, en permettant la coexistence de personnes ayant des religions différentes ou n'en ayant aucune.

En ce qui concerne l'école de la République, il est interdit aux élèves comme au personnel d'afficher d'une façon ostensible toute conviction religieuse ou politique.

LAÏCITÉ



La laïcité constitue-t-elle « une exception française » ? L'affirmer comme il est courant de le faire, c'est vouloir réduire son importance, ancienne et toujours actuelle. C'est d'ailleurs faux : la loi de séparation de 1905 inspira Mustafa Kemal pour la Turquie et, plus tard, Habib Bourguiba pour la Tunisie.

Dans des pays où on a tué ou continue de tuer au nom de Dieu, la laïcité n'est-elle pas le meilleur moyen de faire coexister pacifiquement différentes religions ?



SOLIDARITÉ

**Solidarité : latin juridique *in solidum*,
qui veut dire « pour le tout »**

La condition sine qua non pour que l'humain soit au centre de la société est que celle-ci soit solidaire. Solidarité, dans une de ses définitions, est le sentiment de responsabilité mutuelle entre plusieurs personnes, plusieurs groupes, sentiment de fraternité qui poussent les humains à se porter assistance.

Pour certains, cette notion de solidarité semble relativement récente. On peut y rattacher le Fouriérisme, le paternalisme à la Godin et enfin le solidarisme développé par Léon Bourgeois.

“ POURQUOI NOUS HAÏR ? NOUS SOMMES SOLIDAIRES, EMPORTÉS PAR LA MÊME PLANÈTE, ÉQUIPAGE D'UN MÊME NAVIRE. ”

Antoine de Saint-Exupéry

Cette affirmation de l'humain comme valeur, comme référence, est la suite d'une lente évolution des besoins et des droits fondamentaux, définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de

SOLIDARITÉ

1948.

La solidarité, entendue comme « pour le tout », concerne l'ensemble des préoccupations relatives à la défense et au développement de ce qui semble spécifiquement et positivement humain, la défense des faibles et des défavorisés, l'accession de tous à un niveau de vie décent, à l'éducation, à la culture, aux loisirs, etc.

Force est pourtant de constater que la satisfaction individuelle, voire égoïste, des aspirations de chacun par ses propres moyens semble privilégiée, ce qui ne laisse qu'une place très marginale à la solidarité. L'augmentation implacable du nombre des exclus (du travail, de l'éducation, du logement, des soins, de la libre circulation...) en témoigne.



La solidarité individuelle peut-elle cependant se substituer à une volonté déterminée et courageuse des gouvernants, mise en lieu et place par le peuple et pour le peuple ?

ÉDUCATION

Education : du latin *educatio*, « former », « instruire », lui-même fréquentatif du verbe *educere* « faire sortir » composé de *ducere*, conduire, et du préfixe *ex*, en dehors.

La signification de l'éducation est suggérée par Platon, lorsqu'il rejette la transmission passive, comme chez les animaux et quand il introduit l'idée d'une éducation en fonction de la capacité d'un enfant à assimiler.

Aussi, en reprenant l'étymologie du mot, le but de l'éducation est d'instruire, de conduire, faire sortir de. En conséquence, l'éducation consiste à faire évoluer l'Être par la mise à disposition de savoir-être et de savoir-faire, facilitant l'accès à la connaissance de soi, des autres et de la société.

“ DES NATIONS CHEZ LESQUELLES L'ÉDUCATION POLITIQUE EST SI PEU AVANCÉE, LAISSENT TOUJOURS DES CRAINTES POUR LA LIBERTÉ. ”

François-René de Chateaubriand

Il convient d'apprendre aux enfants à assimiler des connaissances qui participeront à leur évolution tant intellectuelle, morale que physique et à donner du sens à leur existence.

ÉDUCATION

Ce rôle est dévolu à la fois à la famille et à la société.

Dans un premier temps, l'enfant doit rester sous l'autorité de l'adulte qui le protège du monde et de sa violence qu'il ne peut affronter seul.

Au niveau de la famille, l'adulte doit transmettre les règles de la vie sociale et familiale en veillant à ne pas imposer une culture, une religion, voire une doctrine. A ce titre, l'éducation n'est pas un héritage familial mais des clefs remises à l'enfant pour ouvrir les portes lui permettant de s'adapter à la vie adulte tout en conservant une distance critique et lui donnant ainsi les moyens de construire sa liberté.

Au niveau de la société, l'éducation doit être conçue pour permettre l'émergence du citoyen. Il convient donc de mettre en place un certain nombre de conditions pour optimiser l'acte éducatif en restant conscient qu'éduquer n'est pas dresser, ni embrigader mais surtout savoir être à l'écoute des enfants, être ouvert au dialogue, instaurer un climat de confiance réciproque. La vigilance dans ce domaine s'impose. Il faut garder à l'esprit que l'être humain reste libre de choisir ses propres valeurs dans la vie sociale.



En conclusion, qu'est-ce qu'une « éducation réussie » aujourd'hui, sinon préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable, capable de comprendre le monde, d'inscrire sa pensée et son action dans une dimension universelle et ce pour améliorer l'Humanité, la faire évoluer, afin qu'elle aille de l'avant.





Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1998



LE SENS DE L'ENGAGEMENT

BAILLON
DESMOULINS
CONDORCET
GODIN
GUERNUT
MACÉ
LA BARRE
SÉVERINE
LA JACQUERIE
LES BOUTONNIERS
BUISSON
LOUISE MICHEL
BABEUF
R.E.S.F.



FRATERNITÉ

DIGNITÉ

ANGÉLINE BAILLON



Angéline Baillon

*Infirmière bénévole au Crotoy,
dans la Somme, pendant
la Grande Guerre (1914-1918)*

Sur la blouse d'Angéline sont brodées des initiales SSBM. La France est l'une des premières à créer sa société nationale de Croix-Rouge : la Société de Secours aux Blessés Militaires (SSBM).

Angéline était mariée à Moïse Baillon, suisse d'église. Tous deux étaient chargés de l'entretien de l'église du Crotoy avant la Première Guerre mondiale.

Les débuts de la guerre se révèlent très meurtriers : les premières victimes commencent à affluer et, un peu partout, on commence à réquisitionner des établissements pour en faire des hôpitaux militaires. A la mi-décembre 1914, un général vient s'informer pour en installer un au Crotoy.

A la fin du XIXe siècle et au début du XXe, Le Crotoy était une station balnéaire très en vogue, lancée par le parfumeur abbevillois Pierre Guerlain.

Des personnages célèbres la fréquentaient : Jules Verne, Colette, Seurat, Toulouse Lautrec, Colette... Cela explique la construction d'hôtels importants et confortables, et du Casino. Ces Etablissements ont été réquisitionnés lors de la Grande Guerre pour y installer un hôpital temporaire.

Bien qu'elle n'ait aucune compétence dans ce domaine, Angéline s'engage alors comme infirmière bénévole. Pendant deux années, elle soignera les soldats blessés venant du front et surtout leur apportera un peu de réconfort par des attentions modestes mais qui vont droit au cœur des soldats.

Elle s'attache à prodiguer naturellement et discrètement des soins à tous, quelles que soient leurs origines ou leurs religions.

Elle relatera dans son journal intime les faits qui ont rapport à la guerre et à son activité d'infirmière. Sa petite-fille, Françoise Déforge, a repris ces écrits pour les faire connaître de manière à mettre en lumière « la participation de tout un chacun à l'amour et à la défense de la Patrie ».

Nous pensons que ce qu'elle rapporte parle plus encore de son intérêt pour les autres, de son écoute de l'autre, de son empathie, de l'affection qu'elle porte à ses semblables.

“Jean-Baptisteerie toujours, je suis tout le temps près de lui, il voit toujours des oiseaux bleus, ... il délire, je le console de mon mieux, il parle de sa mère...je l'embrasse, je remplace sa mère, il est heureux, ça l'apaise, mes paroles le réconfortent...”

J'aide M. Marmuse à faire des piqûres la nuit. Je fais bouillir le linge, je suis heureuse de leur donner mes soins. “

Fervente catholique, elle va particulièrement suivre Aïtamar Rabah ben Hocine ben Ahmed, musulman.

“Aïtamar souffre beaucoup. Il me réclame souvent...je fais des petits coussins pour mettre partout dans son lit, des coussins pour lui re-

lèver les jambes et un peu partout. Il ne peut rien souffrir sur lui tellement il a des plaies...

Prud'homme n'est pas trop mal, je lui fais un lait de poule tous les jours au matin. Il me dit qu'il n'a jamais été si bien et qu'il a fallu qu'il soit malade pour avoir autant de bonnes choses car je lui fais des crèmes aussi et en même temps pour les autres..."

"Nitamar est mort à 1h30...j'ai commencé par défairer ses petits cousins, il y en avait bien dix. On a fait venir un prêtre musulman pour l'enterrement d'Nitamar, on l'a enterré sans cercueil, le trou était fait de manière qu'il soit assis, on l'a recouvert de feuillages....

Je vends toujours un peu de fleurs, j'emploie l'argent pour des douceurs pour mes malades..

J'ai la permission d'aller voir mes malades au Casino, j'y vais tous les jours, je leur apporte des biscuits..."



LIBERTÉ**CAMILLE DESMOULINS**

Camille Desmoulin

né à Guise (Aisne) en 1760

L'engagement total d'un jeune homme des Lumières

"Voilà donc comment devait finir le premier apôtre de la Liberté !" Ces paroles prononcées sur l'échafaud seront les dernières de Camille Desmoulin, né à Guise en 1760, mort décapité à Paris le 13 avril 1794.

Orateur du club des Cordeliers, connu également sous le nom de « Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen », journaliste et éditeur, avocat, député à la Convention soutenu par Danton, ce jeune homme des Lumières engagé dans la révolution incarne plus que tout autre « la passion de l'engagement total ».

La Révolution lui doit, après l'annonce du renvoi de Necker le 12 juillet 1789, l'appel aux Parisiens à prendre les armes, qui aboutit à la prise de la Bastille.

Desmoulin fut aussi à la pointe du combat contre le suffrage censitaire, qui réserva le droit de vote aux plus riches de 1790 à 1792.

Ami d'adolescence de Robespierre avec lequel il fut au lycée Louis-le-Grand, Desmoulins s'opposa néanmoins au Comité de Salut public sur les modalités de la guerre, déclarée en avril 1792 à l'Autriche et vite étendue à de nombreux Etats contre-révolutionnaires.

Cette opposition causa son arrestation, le 31 mars 1794, en même temps que Danton, et finalement sa perte, Robespierre ayant laissé exécuter la condamnation à mort prononcée par le Tribunal révolutionnaire.

Porté par son idéal politique, Desmoulins vivait aussi une passion amoureuse hors du commun avec son épouse Lucile, dont témoigne une bouleversante correspondance amoureuse. Il l'avait épousée en décembre 1790 et l'un des témoins de mariage était Robespierre.

Le dernier mot que Camille prononça sur la guillotine fut Lucile. Pour avoir protesté contre l'exécution de son mari, Lucile suivit Camille sur l'échafaud huit jours plus tard.

ÉGALITÉ

ÉDUCATION

CONDORCET



Condorcet

né à Ribemont (Aisne) en 1743

Bien que moins connu que Danton ou Robespierre, Condorcet a pris une part très active durant la Révolution française : il fut Député à la Législative puis à la Convention, dont il fut élu vice-président le jour de la proclamation de la République, le 21 septembre 1792.

Condorcet est né à Ribemont, dans l'Aisne, en 1743, dans une famille de nobles. Brillant mathématicien, il entre à l'Académie des sciences à l'âge de 26 ans, puis à l'Académie française, en 1782.

En 1774, Condorcet est appelé au ministère par Turgot. Sa curiosité d'esprit l'amène à s'intéresser à la philosophie et à la politique. Ami de d'Alembert, il collabore à la rédaction de l'Encyclopédie. En 1776, il publie les *Fragments sur la liberté de la presse* qui serviront de base pour établir les droits des auteurs.

Condorcet est un fervent défenseur des droits de l'homme, combattant la peine de mort et l'esclavage, luttant en faveur de l'égalité des droits, particulièrement pour les droits des femmes. Auteur de nombreux ouvrages, sa réflexion et ses idées sont bien souvent en avance sur leur temps, et restent d'actualité.

S'agissant du suffrage universel, il pose les bases théoriques d'une démocratie quasi-directe et insiste sur la responsabilité individuelle de chaque citoyen : une décision rationnelle ne peut naître de la collectivité que si les individus qui la composent sont suffisamment instruits.

D'où l'engagement de Condorcet en faveur de l'instruction publique. En effet, il propose un projet de réforme de l'instruction publique en 1792. Pour lui, le citoyen doit être instruit et, en même temps, être formé à exercer son jugement et son esprit critique. Condorcet affiche un rationalisme confiant dans les capacités de l'homme à progresser et pense que le progrès ne peut se mettre en place sans qu'une priorité soit donnée à l'instruction générale, d'où ses réflexions, très en avance sur son temps, sur la création d'une école publique, laïque et gratuite. Pour Condorcet, « une nation d'ignorants vertueux serait prompte à sombrer dans une nouvelle tyrannie ».

La cause des femmes trouve en Condorcet l'un de ses défenseurs les plus déterminés. Il est d'ailleurs l'un des rares philosophes de son temps à s'en préoccuper. Dès sa proclamation en 1789, il critique vivement la déclaration des droits de l'homme pour son côté patriarcal. Il développe toute une pensée par laquelle il justifie l'égalité des droits entre les femmes et les hommes (et notamment le droit de vote) par des arguments fondés sur la raison.

Sa condamnation de l'esclavage, cette « horrible barbarie », est sans appel. Dans ses *Remarques sur les Pensées de Pascal*, publiées en 1776, il écrit : « Si nous ne pouvons manger du sucre qu'à ce prix, il faut savoir renoncer à une denrée souillée du sang de nos frères. » En 1781, il consacre un livre entier à cette question : « Mes amis, quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères... »

Condorcet est l'un des rares esprits de son époque à s'opposer à la peine de mort. Il exprime cette opposition lors du vote sur la mort du roi Louis XVI, ce qui, conjugué à sa critique du projet de Constitution, lui vaut d'être condamné à mort. Pour échapper à une mort certaine, il fuit et se cache durant quelques mois, à partir de juin 1793. Il met à profit cette période pour rédiger son œuvre principale *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dans laquelle il expose sa conviction qu'il n'y a pas de limite naturelle au perfectionnement continu de la raison humaine et donc au progrès. Finalement capturé puis jeté en prison par les agents de la Terreur, il se serait suicidé quelques jours après son emprisonnement, en mars 1794.

Citations de Condorcet

"La vérité appartient à ceux qui la cherchent et non point à ceux qui prétendent la détenir."

"Un peuple éclairé confie ses intérêts à des hommes instruits, mais un peuple ignorant devient nécessairement la dupe des fourbes qui, soit qu'ils le flattent, soit qu'ils l'oppriment, le rendent l'instrument de leurs projets, et la victime de leurs intérêts personnels. "



ÉGALITÉ

ÉDUCATION

JEAN-BAPTISTE GODIN

Jean-Baptiste Godin

Né à Esquéhéries (Aisne) en 1817

La renommée de Jean-Baptiste Godin est largement liée au Familistère qu'il fonda à Guise, petite ville de l'Aisne, en 1859

Godin est issu d'une famille modeste : son père est un artisan serrurier. Ayant appris à travailler les métaux, le jeune Godin réalise un tour de France à l'âge de 17 ans, comme compagnon. Revenu en 1837 à Esquéhéries, village de l'Aisne dans le canton de Nouvion-en-Thiérache, il y ouvre un atelier qui fabrique des poêles en fonte.

En 1846, il transfère à Guise son entreprise, qu'il va considérablement développer : les poêles et les cuisinières Godin, produits innovants et de bonne qualité, sont vendus dans le monde entier.

L'entreprise emploie jusqu'à 1 500 personnes. En 1854, une seconde usine est créée à Laeken, près de Bruxelles. Godin lègue son entreprise à ses ouvriers : cette coopérative ouvrière, l'une des plus anciennes, dure jusqu'en 1968 avant d'être rachetée par une entreprise privée.

Dans l'histoire des idées et des faits sociaux, Godin relève de deux catégories.

La première est celle du socialisme dit « utopique », marqué à tort par la connotation négative que lui infligea Karl Marx, propagateur d'un socialisme prétendument scientifique. La notion de familistère renvoie clairement au phalanstère de Charles Fourier, socialiste français, dont les idées inspirèrent d'autres expériences que celle de Godin.

C'est en 1842 que Godin découvre la doctrine fouriériste. En 1854, il consacre un tiers de sa fortune au phalanstère qu'un disciple de Fourier, Victor Considérant, fonde au Texas. Mais ce projet s'avère être un échec, ce qui incite Godin à agir progressivement, avec pragmatisme. De fait, la réalisation du familistère de Guise s'étend de 1859 à 1884, sur un quart de siècle. Godin est également inspiré par le spiritisme : une des lois morales de cette doctrine dit que l'homme ne peut progresser qu'en aidant ses semblables.

Mais Godin appartient aussi aux capitalistes réformistes, où il suit Robert Owen, un Gallois parti de rien, devenu à 28 ans le propriétaire d'une importante manufacture de coton à New Larnark, en Ecosse. Patron philanthrope, mais aussi paternaliste et autoritaire, il en fait une usine modèle, avec, notamment, un jardin d'enfants, des cours du soir, mais aussi une amélioration des logements ouvriers. Il mène campagne pour l'amélioration de la condition ouvrière dans son pays, puis au niveau international. Il pense que la constitution de communautés autonomes de travailleurs est à même de résoudre la question sociale et peut fonder un nouvel ordre mondial. En 1824, il crée la colonie de New Harmony aux Etats-Unis : mais c'est un échec, qui achève de le ruiner. A partir de 1829, il anime des coopératives, puis fonde des bourses du travail avant de s'employer à la diffusion du syndicalisme : ce seront autant d'échecs. Robert Owen

s'occupe alors, jusqu'à sa mort, de répandre ses idées, qualifiées de socialistes.

Godin va s'avérer plus efficace. Lui non plus n'oublie jamais qu'il a été ouvrier. Il veut montrer que la pauvreté ouvrière peut reculer et que ses salariés peuvent bénéficier d'avantages jusqu'alors réservés à la bourgeoisie, qu'il s'agisse du logement (eau courante, sanitaires, pièces spécialisées) ou de la culture.

Comme Owen et la plupart des socialistes, Godin se montre très sensible à la question de l'éducation et de la culture populaires. La conception du Familistère en est l'illustration.

Le Familistère de Guise est non seulement ce qui a perpétué la mémoire de Godin, mais aussi ce qui traduit le plus fidèlement ses idées philanthropiques. Le Familistère se compose de deux bâtiments d'habitation, dont le plus grand est le Palais social, le pavillon des économats, où les salariés peuvent acquérir à bon prix toutes sortes de produits, le bâtiment des écoles et du théâtre, ainsi qu'un grand bâtiment abritant la buanderie, des bains et une piscine.

La vie collective est étroitement organisée, ponctuée de réunions et de fêtes. Le Familistère, dont l'ensemble des bâtiments a récemment été restauré, est devenu un musée.

L'œuvre de Godin comprend également des écrits : entre autres, *Solutions sociales* (1871) ; *Les Socialistes et les Droits du travail* (1874) ; *Mutualité sociale et association du capital et du travail* (1880) ; *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être et le vrai socialisme en action* (1883).

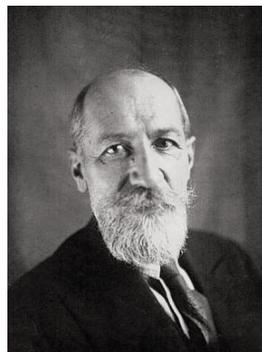
Longtemps méconnu, Jean-Baptiste André Godin est considéré aujourd'hui comme un des pères de l'économie sociale.



ÉGALITÉ

JUSTICE

HENRI GUERNUT



Henri Guernut

né à Lavaquairesse (Aisne) en 1876

Originaire d'un milieu populaire de Thiérache, il parvient à faire de brillantes études. Il obtient une licence de droit à la Sorbonne dans le but de devenir avocat.

Il enseigne quelque temps à l'Ecole des Hautes Etudes sociales qui prépare au journalisme, et publie des articles dans différents journaux, dont *La Revue Socialiste* ou encore *La Démocratie de l'Aisne*, journal local.

Devenu avocat au barreau de Paris, il ne défend que des affaires politiques. Il combat pour l'égalité de traitement des "indigènes" des colonies.

Il est aussi le défenseur des journalistes et est à l'origine du statut protecteur de cette profession.

Son engagement lui vaut des attaques violentes de la part de la presse d'extrême-droite.

Républicain et démocrate convaincu, il devient, en 1912, le secrétaire général de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (qu'on nommera ensuite Ligue des droits de l'Homme - LDH), fondée en 1898 en réaction à l'affaire Dreyfus.

Il assurera cette fonction jusqu'en 1932, avec ferveur et enthousiasme. Il dynamise ainsi la base des adhérents, dont le nombre, jusqu'ici en déclin, va connaître une progression fulgurante pour atteindre 180 000 adhérents en 1936.

Henri Guernut participe également à l'élargissement du champ d'activité de la LDH, dont les positions progressistes sont bien souvent en avance sur leur temps : contre le racisme et le sémitisme, anticléricales, pacifistes, non-interventionnistes, anticolonialistes, antimilitaristes, pour l'égalité des sexes, la justice fiscale et sociale... Henri Guernut se distingue néanmoins au sein de l'association par sa position concernant le régime soviétique : il dénonce la « tyrannie stalinienne » à une époque où la LDH n'a pas de position très claire sur les Procès de Moscou.

Henri Guernut sera également Député de l'Aisne (circonscription de Château-Thierry) de 1928 à 1936, puis Ministre de l'Instruction Publique, en 1936.

Il meurt de tuberculose en 1943, alors que la France est soumise au Régime de Vichy. Conscient de son état de santé, ce républicain humaniste déclare, quelque temps avant sa mort : « C'est la fin de la République qui m'a tué ».

ÉDUCATION

LAICITÉ

JEAN MACÉ



Jean Macé

Né à Paris en 1815

Mort à Monthiers (Aisne) en 1894

Fils d'ouvriers, Jean Macé a reçu une solide instruction au collège Stanislas de Paris. Journaliste, il travaille entre autres pour le journal La République. Également enseignant, il signe des ouvrages de vulgarisation scientifique à l'attention des enfants, ouvrages qui connaissent un certain succès.

Fervent républicain et promoteur de l'instruction du peuple, il lance, en 1866, un appel pour la création d'une Ligue de l'enseignement, jetant les bases du mouvement d'éducation populaire en France, mouvement qui inspirera les lois sur l'école « gratuite, obligatoire et laïque ».

Dans un projet de statuts, Jean Macé définit ainsi le but de la Ligue : « Provoquer, par toute la France, l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique ». Dès le départ, la neutralité, politique et religieuse (donc la laïcité), est placée par Jean Macé au cœur du projet d'éducation populaire :

« Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'enseignement populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste. (...) »

Le mouvement se développe rapidement, avec la création de nombreux cercles de la Ligue de l'enseignement (le plus important étant le cercle parisien) à travers toute la France.

Responsable d'un pensionnat, dans lequel il enseigne, à Beblenheim (Haut-Rhin) puis à Monthiers dans l'Aisne, Jean Macé se fait également l'ardent promoteur du suffrage universel, qui doit avoir, selon lui, « un corollaire indispensable » : l'instruction obligatoire. « Pour ceux qui veulent la République, la vraie, celle de la liberté, il est bien évident que notre peuple n'en sait pas assez, et que le premier besoin de ce pays est d'être couvert de sociétés d'instruction. »

Son projet se heurte à de vives résistances, notamment de la part du parti clérical. En 1879, le Ministre de l'instruction publique Jules Ferry dépose le projet de loi comportant un article interdisant l'enseignement aux « membres des congrégations non autorisées ». Jean Macé adresse à Jules Ferry les félicitations de la Ligue : « Ne vous laissez pas arrêter, Monsieur le Ministre, par les réclamations intéressées d'un parti qui n'invoque la liberté que pour édifier la servitude ».

Le vote, en 1881 et 1882, des lois établissant la gratuité, l'obligation de l'enseignement primaire et sa laïcité dans les écoles publiques marquent le triomphe des idées de Jean Macé.

La Ligue de l'Enseignement est toujours active aujourd'hui en France. Elle milite pour une république démocratique, laïque et sociale par l'éducation, la culture, la solidarité et l'engagement civique.

LAICITÉ**LE CHEVALIER DE LA BARRE****Jean-François de La Barre**

*Mort à Abbeville (Somme) le 1er juillet 1766
à l'âge de 19 ans*

Jean-François de La Barre, jeune chevalier âgé de 19 ans, fut victime de l'intolérance religieuse et sociale à un moment où le pouvoir de la monarchie de droit divin, donc lié à l'Église catholique, vacillait déjà sous l'effet du développement de la pensée des Lumières.

Il est torturé, décapité et brûlé le 1er juillet 1766 à Abbeville.

Les chefs d'accusation sont les suivants :

il aurait participé à la dégradation d'une statue du Christ sur le Pont Neuf, il n'aurait pas ôté son chapeau lors du passage d'une procession, il possédait Le Dictionnaire philosophique de Voltaire.

L'affaire commence le 9 août 1765 avec la découverte de la dégradation de la statue du Christ. L'émotion est grande dans la capitale picarde : il s'agit d'un sacrilège. L'évêque d'Amiens mène les cérémonies de réparation.

Il faut trouver un coupable, les rumeurs vont bon train, les curés incitent à la délation lors de leurs prêches du dimanche.

Les personnes interrogées vont dénoncer le jeune chevalier qui vit chez sa tante, l'Abbesse de Willancourt et ses complices, Gaillard d'Etalondes et Moisnel.

Ces jeunes gens sont accusés d'avoir chanté des chansons libertines et irrespectueuses à l'égard de la religion, de ne pas s'être agenouillés et de ne pas avoir ôté leur couvre-chef lors du passage d'une procession.

Etalondes et Moisnel s'enfuirent. Le Chevalier de La Barre sera exécuté et brûlé avec le Dictionnaire de Voltaire. Voltaire qui prendra sa défense et ajoutera l'article Torture à son ouvrage sulfureux.

Le Chevalier de la Barre sera réhabilité en 1793 par la Convention. Il est le dernier condamné à mort pour blasphème.

Il va devenir le symbole de l'attachement aux valeurs de la laïcité qui refuse toute atteinte aux libertés d'expression et de pensée au nom d'une religion.

Chaque année, un rassemblement a lieu le 1er dimanche de juillet pour commémorer son martyr. Le monument La Barre à Abbeville fut érigé en 1907 et porte l'inscription :

Monument élevé par le prolétariat, à l'émancipation de la pensée humaine.

Une plaque de bronze scellée représente le martyr du Chevalier. Ce monument situé sur les berges du Canal de la Somme a été restauré, déplacé et inauguré le 1er juillet 2010.

LIBERTÉ



Caroline REMY, dite Séverine,
Née à Paris en 1855
Morte à Pierrefonds (Oise) en 1929

Séverine était une écrivaine, journaliste libertaire, féministe française et militante de la Ligue des droits de l'Homme dès sa création en 1898.

Elle fut la première femme à vivre de « ses papiers », la première « grand reporter » engagée aux côtés et des pauvres et des opprimés, combattante des droits de l'Homme, féministe « visionnaire » elle réclame pour les femmes le droit d'étudier, de divorcer et d'avorter.

Par son engagement, Séverine incarne l'émancipation des femmes. Avec Jules Vallès, elle refonde le journal *Le Cri du Peuple*. Sous le pseudonyme « Séverin », elle fait paraître une chronique intitulée « les idées d'une parisienne ». En désaccord avec la rédaction qui est devenue marxiste autoritaire, elle quitte ce journal.

Elle publie des tribunes dans plusieurs journaux : *Le Gaulois*, *Gil Blas*, *L'Echo de Paris*. Pionnière de l'antiracisme, elle appelle à libérer « la race blanche des fers du préjugé ».

SÉVERINE

C'est dans *La Fronde*, journal entièrement réalisé par des femmes, que Séverine rend compte de tous les procès de Dreyfus : elle combat l'erreur judiciaire et le mensonge. Celle que Clémenceau appelle « une rude femme » se bat pour sa réhabilitation au point d'être décrite par un journal belge, en octobre 1899, comme « archidreyfusophile ».

Engagée, toujours aux côtés des pauvres et des opprimés, Séverine développe une nouvelle manière d'exercer le journalisme en embrassant toutes les causes sociales de son époque. Pour comprendre la situation des casseuses de sucre de la rue de Flandre, en grève, elle s'habille en ouvrière. De même au lendemain d'un coup de grisou (100 travailleurs tués à Saint-Etienne), elle descend dans la mine.

En 1914, toujours pacifiste, elle condamne "l'union sacrée". Enthousiasmée par la révolution russe de 1917, elle adhère au parti communiste en 1921 mais elle le quitte deux ans plus tard, sommée de choisir entre le parti et la Ligue des droits de l'Homme, qu'elle avait contribué à créer. Séverine défendra toujours les anarchistes, qu'ils s'appellent Clément Duval, Auguste Vaillant, Ascaso, ou Durruti , et participera en juillet 1927 à un meeting pour tenter de sauver Sacco et Vanzetti.

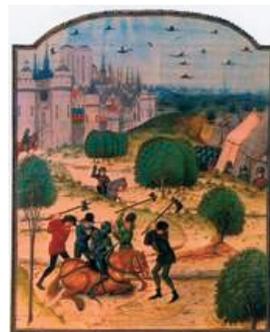
Outre ses milliers d'articles dans la presse, elle est l'auteure de plusieurs ouvrages *Pages Rouges*, *Notes d'une Frondeuse*, *Line...* Elle soutient l'idée lancée par Vallès : la création d'une Ligue des Droits de l'Enfant (la Convention internationale des Droits de l'Enfant ne vit le jour qu'en 1989).

Récusant le système parlementaire, elle écrit un article ravageur sur « la Maison du coin du quai » (assemblée nationale) où la salle réservée à la Presse est interdite aux femmes journalistes.

Séverine reste une femme de notre temps.

JUSTICE

LA JACQUERIE



La grande Jacquerie

Esserent (Oise)

28 mai 1358 - 9 juin 1358

Une révolte contre les maîtres du sol - C'est à Saint-Leu d'Esserent, dans l'Oise, qu'éclate le 28 mai 1358, au début de la guerre de Cent Ans, une grave révolte paysanne qui, sous le nom de Jacquerie, s'inscrita parmi les grands événements de l'histoire de France (Larousse).

Jacquerie vient de « jacobus », qui a donné le prénom Jacques. "Jacques bonhomme" est le sobriquet donné par la noblesse aux paysans français (ce surnom vient probablement du fait qu'ils portaient des vestes courtes, dites "jacques").

Selon toute vraisemblance, l'origine de cette révolte, encore appelée "Effrois", est à rechercher dans une ordonnance du Régent, le dauphin, futur Charles V, durant la captivité de son père, Jean le Bon, prisonnier des Anglais depuis la bataille de Poitiers (1357).

Cette ordonnance enjoint aux nobles de mettre leurs châteaux en état de défense face à l'envahisseur anglais par tous les moyens, y compris en se servant sur le pays.

Le 28 mai 1358 donc, deux cousins, des nobles, Raoul et Jean, se tiennent, accompagnés d'une petite troupe de chevaliers et d'écuyers, dans le bourg de Saint-Leu pour exiger des habitants des environs certaines corvées ou livraisons en nature pour leur seul profit ou en service commandé par le Régent pour fournir les garnisons de la région.

Ils trouvent en guise de comité d'accueil une escouade composée de 73 paysans armés de faux, de serpes ou de gourdins. Un affrontement a lieu, et au cours de celui-ci, 9 nobles trouvent la mort. Le fait accompli surprend les vainqueurs eux-mêmes. Ils se sont groupés par un acte de résistance locale, mais sans véritable projet. Que faire alors ? A l'étonnement succède très vite l'inquiétude. Doivent-ils rester unis ou au contraire se séparer ? Dans ce cas c'est la mort assurée. Il faut rester en armes et tirer parti de ce succès inattendu.

Les Causes - Cette "Grande Jacquerie" éclate à la suite d'une longue période de malheurs sur fond de guerre (la guerre de Cent Ans entre Français et Anglais) et d'épidémie, avec la Grande Peste qui fait 80 000 morts rien qu'à Paris. Ajoutons la vacance de la noblesse qui, chargée normalement de protéger le petit peuple, en réalité l'exploite et l'opprime, et surtout la frustration économique de ces paysans qui couve depuis plusieurs décennies.

Nous assistons bien là à un conflit social.

Si nous devons résumer d'une ligne cette grave révolte paysanne, nous retiendrions que la Grande Jacquerie protestait contre les nobles, les impôts et la guerre.

Chronique des événements - La rixe de Saint-Leu d'Esserent survenue le 28 mai 1358 constitue le signal de la Jacquerie qui va embraser en quelques jours une bonne partie de l'actuelle Ile-de-France mais également la Champagne, l'Amiénois et une partie de la Normandie. Elle recouvre ainsi plusieurs de nos régions administratives et quatorze de nos départements actuels.

La rapidité foudroyante avec laquelle la révolte s'est propagée pourrait faire croire que l'action a été préparée de longue date, alors qu'en réalité, le soulèvement est presque partout spontané.

Il suffit d'une rumeur, du passage d'un courrier, d'une sonnerie de cloches, pour que les paysans rejoints par d'anciens hommes d'armes et des gens de métiers (bouchers, tonneliers, charrons), des marchands d'œufs, de volailles, de fromages et même des sergents royaux et des prêtres, se précipitent sur les châteaux et manoirs, sur les chevaliers isolés avec une rage de détruire et d'exterminer tout ce qui représente l'ordre seigneurial. Mais pas de conspiration.

La caractéristique de cette révolte est même son improvisation, donc son manque d'organisation. On aura le même processus dans l'été 1789 avec la Grande Peur. S'étant placés sous les ordres de Guillaume Carle (ou Calle), habitant de Mello, des dizaines de milliers de laboureurs, bientôt rejoints par les bourgeois de Paris emmenés par le prévôt des marchands Etienne Marcel, vont partir à la conquête des châteaux au cri de «Debout les Jacques».

Mais la réaction des nobles ne se fait pas attendre. Le 9 juin 1358, sous le commandement du Roi de Navarre, Charles le Mauvais, ils prennent Meaux où un effroyable bain de sang noie la ville rebelle, tandis que Guillaume, tombant dans le piège

tendu par Charles le Mauvais sera torturé puis décapité à Clermont-de-l'Oise. Quant au gros de la troupe des Jacques, il sera anéanti dans la plaine entre Nointel et Catenoy, près de Clermont.

Ainsi s'achève sur un échec l'une des plus sanglantes révoltes paysannes qu'ait connue la France.

Mais l'esprit de la Jacquerie n'est pas mort entre Nointel et Catenoy. Sur la place Syntagma, devant le parlement à Athènes, sur la place de la Puerta del Sol à Madrid, ou encore à Times Square, à New York, mais aussi partout dans le monde, des milliers de jeunes "indignés" se dressent contre l'oppression devenue insupportable d'une ploutocratie arrogante et toute puissante.

SOLIDARITÉ

LES BOUTONNIERS

Le mouvement des Boutonniers de Méru (Oise)

1909

Andeville, le 3 mars 1909. Les ouvriers boutonniers des différentes usines du village apprennent que leur salaire est amputé d'un tiers par le patronat. Une grève sans précédent éclate.

Trois mois plus tard, le 1er mai 1909, à Méru, trois mille personnes participent au meeting des représentants syndicaux et fêtent la fin du mouvement conclu quelques jours plus tôt par l'accord du patronat de revenir au tarif pratiqué à Andeville en 1908.

Quelles sont les différentes forces en jeu dans ce conflit ?

Quelles solidarités ont été créées par cette lutte ?

Quels en ont été les personnages-clés ?

L'univers des boutonnières de la région de Méru au début du XXe siècle - En 1906, entre sept mille et dix mille personnes travaillent dans la tabletterie, sur trois zones concentriques autour de Méru qui forme le noyau même de l'activité.

C'est une activité mono-industrielle qui se pratique soit à domicile (au Déluge, à Lardières, à Amblainville), soit en usine (à Andeville, à Méru). Les ouvriers ne travaillent pas d'une façon isolée : un lien professionnel très fort les unit.

Conditions de vie et de travail des boutonnières de Méru - Le bouton nécessite différentes opérations : le sciage, le découpage, le tournage et enfin le polissage. Ces différentes étapes de transformation sont responsables de conditions de travail difficiles. À 35 ans, tous les ouvriers sont asthmatiques en raison de la poussière qu'ils respirent.

Qu'ils travaillent en usine ou chez eux, les conditions d'hygiène sont déplorables. On entasse facilement 15 ouvriers là où on ne peut en mettre que 8. Les scieurs à qui il manque des bouts de doigts ou des doigts entiers ne sont pas rares. Les matières premières ont une implication inattendue : l'ensemble de la région sent mauvais.

Les salaires sont bas (surtout ceux des femmes) et différents d'une commune à l'autre, d'un patron à l'autre. Ainsi, le patron Médard-Delamotte, à Amblainville, est réputé comme le moins scrupuleux des exploitants : non seulement il paie des tarifs moindres mais en plus, il a sous sa garde des enfants confiés par l'Assistance publique qu'en dépit des lois il fait travailler fréquemment de 4 heures du matin à minuit.

Les patrons - Des fortunes colossales se sont édifiées ; des châteaux se sont dressés à l'entrée des villages. Les Troiseufs, les Doudelle, les Marchand, qui ont connu la plus noire misère, sont devenus millionnaires en quelques années. Ils sont les

autorités du pays, les vrais maîtres. Troiseuufs est maire de Lormaison ; Doudelle, de Saint-Crespin ; Marchand, d'Andeville.

Avec Dupont, sénateur et maire de Beauvais, ils sont les meneurs du syndicat patronal. L'État n'a rien à leur refuser, ni gendarmes et soldats, ni mois de prison pour les militants. C'est à Andeville que le plus important patron s'est installé. Ancien ouvrier à Esches, Edmond Esches crée son entreprise vers 1875. Son affaire est évaluée en 1905 à 1 200 000 francs. En 1906, il fait travailler 128 personnes dans ses ateliers et, en 1909, il déclare un total de 310 personnes en atelier comme à domicile.

De 1900 à mars 1909, les boutonniers subissent des diminutions successives de 25 % à 44 % sur leur salaire.

Les prémices de la révolte pendant l'année 1907 - Entre 1880 et 1900, des tentatives infructueuses d'organisation, aussi bien du côté ouvrier que du côté patronal, ont eu lieu. Mais ce n'est qu'en 1901 que chacun réussit à fonder définitivement son syndicat.

En juillet 1907, la section de la CGT de Lormaison formule des revendications : tarif des prix fondé sur celui d'Andeville ; suppression du contrat de location des logements obligeant tout ouvrier à les quitter en cas de changement d'employeur ; paiement à l'heure des corvées, qui, jusqu'à ce jour, ont été faites sans rétribution ; aucun renvoi d'ouvrier pour fait de grève ou faits connexes.

C'est à Lormaison que les ouvriers subissent une exploitation plus éhontée qu'ailleurs : ils sont payés à des prix inférieurs de 16 à 20 % à ceux d'Andeville. Les patrons – parmi lesquels le maire Troiseuufs – se réservent encore le droit de les chasser de leurs logements s'ils cessent de travailler pour eux.

Ainsi, enchaînés par cette question des habitations, les ouvriers

sont sous la domination complète de leurs employeurs. Grâce à leur résistance, à la fin du mois, les ouvriers obtiennent satisfaction, sauf sur la question des logements.

En se montrant intransigeants sur ce point, les patrons savent ce qu'ils font : par la suite, une trentaine de familles de "mauvaises têtes" doivent quitter le pays. Ainsi débarrassés, ils peuvent à nouveau régner en maîtres absolus sur une population renouvelée.

Le mouvement de 1909 - Le 3 mars 1909 à Andeville, l'industriel Schindler affiche de nouveaux salaires amputés du tiers "pour résister à la concurrence". Pour légitimer leur acte, les patrons d'Andeville mettent en cause les patrons des autres communes qui paient des tarifs inférieurs et qui, pour cette raison, les concurrencent. Ils voudraient unifier les tarifs par le bas. Des règlements draconiens sont prévus comme ceux imposés dans les usines de Beauvais. Dans celle du sénateur Dupont, par exemple, il est interdit de parler, de fumer, de lire, de bouger de sa place et tout retard peut conduire à une mise à pied ou un renvoi.

Au soir, les quatre grandes fabriques du village sont en grève. Le mouvement s'étend dans le canton, surtout à Méru, en une semaine. Convoquées à Méru par le préfet de l'Oise, les négociations du 27 mars sont bloquées par l'intransigeance patronale. Exaspérés, les grévistes vandalisent plusieurs maisons patronales. Le lendemain, plusieurs vingtaines de personnes, dont des femmes, sont blessées par les gendarmes.

Le gouvernement Clémenceau envoie l'armée : une trentaine de pelotons sont répartis dans le canton. Le futur maréchal de France, Joffre, vient superviser cette « campagne de Méru ». Accusés de troubles et de sabotage, des syndicalistes sont arrêtés. La brutalité de la répression transforme ce mouvement

revendicatif local en conflit national. Les dirigeants de la CGT viennent soutenir les grévistes. Six mille personnes assistent au meeting où Niel, secrétaire général de la CGT, prend la parole.

Le 23 avril, la majorité des patrons accepte de revenir au tarif pratiqué à Andeville en 1908. A Méru, trois mille personnes participent au meeting du 1er mai. La grève se termine avec les dernières résistances patronales : le 4 mai à Méru, le 20 mai à Andeville et le 10 juin pour les 107 derniers grévistes.

Les personnages clés du mouvement -

- Jean-Baptiste Platel

L'Union Syndicale des Ouvriers Tabletiers de l'Oise, dont la tête va être prise par Jean-Baptiste Platel, s'affilie rapidement à la CGT. En 1906, l'organisation compte 1442 adhérents (dont 832 hommes et 110 femmes), obligeant à mettre en place des sections syndicales dans les différentes communes.

Jean-Baptiste Platel, né à Valdampierre (Oise) le 23 mars 1873, quitte l'école très tôt et entre dans un atelier de boutonnières. Il étudie la question sociale et le parlementarisme comme « moyen de progrès social ». Lors du conflit de 1909, il s'engage. Son ton calme, posé, sa diction éloquente fascinent l'auditoire. Il est condamné à six mois de prison pour fait de grève et se constitue prisonnier. Sa peine est ramenée à quatre mois au cours desquels il développe ses premières crises d'épilepsie et la neurasthénie. Le 18 janvier 1911, il se tire une balle de pistolet dans la tempe. 1800 personnes accompagneront ses obsèques laïques.

- Les femmes ouvrières

« Chez nous, elles se sont toujours montrées les plus énergiques et les plus ardentes. On peut même dire qu'elles furent une des causes importantes de la victoire. » Jean-Baptiste Platel

Ainsi, dès le début du mouvement, elles menacent d'abandonner leurs maris s'ils continuent à subir ces conditions. Le métier de l'encartage, réalisé par les femmes, ne subit pas de diminution de salaire car les patrons veulent les détacher du bloc gréviste. Elles ne s'y laissent pas prendre ; elles sont trop clairvoyantes pour ne pas voir que si les ouvriers étaient battus, les patrons ne se gêneraient pas pour appliquer, dans toute sa rigueur, le tarif du syndicat patronal.

Pendant les manifestations, les femmes tiennent la tête des cortèges et lors de l'arrivée des premiers gendarmes, Jean-Baptiste Platel témoigne : « Une foule dense composée surtout de femmes, les accueille aux cris de « Bande de vaches ! Assassins ! ».

- Les solidarités extérieures : journal, autres usines de l'Oise, commerçants de Méru

Léon Collier, rédacteur, typographe et imprimeur, fabrique son journal dans la rue Ernest Renan. Quoique né à Marissel, il se considère comme un enfant de Méru et fonde le *Journal de Méru*. La feuille devient vite populaire, concurrençant *l'Impartial*, d'une tendance politique avancée. Dès le début du mouvement de grève, Léon Collier prend partie pour les travailleurs et soutient, dans ses colonnes, le mouvement syndicaliste.

Les ouvriers caoutchoutiers de Persan, tous syndiqués, mais également des ouvriers de Montataire, proposent d'accueillir dans leurs familles les enfants les plus nécessiteux des boutonniers méruviens. Ils sont chaussés, habillés, et des fêtes sont organisées pour les distraire.

M. Chevalier, poissonnier, fait don aux grévistes de deux cent cinquante kilos de poisson qui sont partagés entre les cinq cents convives des neuf soupes communistes de Méru.

A partir de 1914, le nombre de tabletiers de la région diminue. Après la Première Guerre mondiale, durant laquelle de nombreux boutonnières périssent, la modernisation des outils de travail, l'évolution des matières premières, la délocalisation d'une partie de la production, la concurrence étrangère font perdre à la région méruvienne le rôle prépondérant qu'elle a eu pendant plus d'un siècle.

Il reste que si ce conflit résonne encore si fort dans notre mémoire collective, c'est que les problèmes évoqués demeurent très actuels : réductions de salaire, délocalisations, licenciements, pouvoir d'achat en berne.

Face à cela, chacun doit se positionner : indifférence, soutien ou rejet. Plus largement, il s'agit d'un positionnement en termes de responsabilité.

Cela s'est déroulé, il y a quelques années, quelques jours. Cela se passera demain. Ces luttes d'hier et d'aujourd'hui sont des rencontres avec la solidarité et la citoyenneté.



ÉDUCATION**LAICITÉ****FERDINAND BUISSON****Ferdinand BUISSON**

*né en 1841 et mort en 1932
à Thieuloy-Saint-Antoine (Oise)*

La commune de Thieuloy-Saint-Antoine, à vingt-cinq kilomètres au nord de Beauvais, a le privilège d'abriter dans son cimetière la tombe de Ferdinand Buisson, qui y a vécu ses dernières années. Sa mère y était née, et Ferdinand Buisson a toujours été très attaché à ce village, dont il fut, sur le tard, conseiller municipal. C'est aussi à quelques kilomètres de là, à Cempuis, qu'il installa vers 1880 l'orphelinat de la ville de Paris dont il assurait la responsabilité depuis 1870.

Qui était Ferdinand Buisson ? Agrégé de philosophie en 1866, s'exilant à Neuchâtel (Suisse) pour ne pas servir le Second Empire, directeur des Enseignements élémentaires au ministère de l'Instruction publique de 1879 à 1896, docteur en philosophie et professeur de pédagogie à la Sorbonne, inspirateur et auteur d'articles majeurs du Dictionnaire Pédagogique, député radical, président de la Commission de préparation de la loi de séparation de 1905, auteur en 1911 d'une pro-

position sur le droit de vote des femmes, président d'une association de Libre pensée, président de la Ligue de l'Enseignement, président de la Ligue des droits de l'Homme de 1913 à 1926, prix Nobel de la Paix en 1927, ce travailleur infatigable et cet intellectuel de grande valeur a mené simultanément plusieurs vies de labeur intense au service de l'Instruction Publique, et plus encore de la III^{ème} République. Moins connu que Jaurès, il est, comme lui, le type de l'intellectuel devenu homme politique par conviction, le contraire d'un politicien.

Fils d'un magistrat cévenol protestant et d'une mère convertie au protestantisme, Ferdinand reçoit une éducation libérale profondément marquée par les valeurs de la Réforme : ainsi, il revendique pour le croyant le libre examen des textes et des dogmes, et c'est aussi sur le libre examen qu'il fonde le principe de la libre pensée pour tous, croyants ou non. La figure de Sébastien Castellion, réformé érudit, traducteur de la Bible à partir du grec, et imprimeur, qu'il découvre à l'occasion de sa thèse, l'accompagnera vingt-cinq ans durant. Il se reconnaît certainement en ce penseur, érudit, exigeant, pugnace et insoumis, qui refusera de s'incliner devant Calvin, l'accusant d'établir à Genève une République néo-cléricale. Les idées que défendra Buisson : liberté de conscience, liberté et pluralité des cultes, séparation des religions et de la cité, doivent beaucoup à cette réflexion continue, tenace, laborieuse.

Buisson se reconnaît aussi en Condorcet, mathématicien rigoureux et penseur du vote et de l'élection, des droits, et du politique, penseur et précurseur aussi de l'égalité complète entre les femmes et les hommes, penseur aussi de l'instruction publique comme fondement de la démocratie républicaine, en tant qu'elle se propose de rendre chacune et chacun capable « d'opiner ». Directeur au ministère entre 1879 et 1896 sous 24 gouvernements, et en collaboration avec Paul Bert, Buisson contribue à

la mise en place de l'instruction élémentaire obligatoire, par la mise en œuvre des lois de 1881, 1882 (loi Ferry) et 1886 (loi Goblet) et par leurs décrets d'application. Sans pour autant réserver le monopole de l'instruction à l'école publique, gratuite et laïque: les écoles confessionnelles ou l'enseignement à domicile ont aussi le droit de la dispenser.

Rien d'étonnant à ce que la contribution de Buisson au *Dictionnaire pédagogique* s'illustre en particulier par l'article "laïcité", mot dont il définit le concept et l'étendue d'une manière magistrale et toujours actuelle. Orfèvre en la matière, Buisson contribuera en effet en 1904, en tant que président de la commission où il a veillé à l'équilibre entre partisans et adversaires de la loi, à faire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat une loi de liberté, qu'il aurait personnellement souhaitée d'ailleurs moins permissive pour l'Eglise catholique.

Une vie aussi riche ne se laisse pas résumer et caractériser en deux pages. Il faudrait encore s'attarder sur d'autres aspects de son activité et sur d'autres engagements, touchant par exemple le vote des femmes, les « fusillés pour l'exemple », le rapprochement avec l'Allemagne après la guerre de 1914 - 1918. Lorsqu'en 1911, il propose d'ajouter au code électoral trois mots « les Français (des deux sexes) », il s'en faut de peu que les Françaises deviennent électrices. La proposition est repoussée malgré l'énorme travail de coopération internationale en faveur du vote des femmes mené par Buisson avec des associations féministes dans de nombreux pays.

Pendant la Première Guerre Mondiale, comme président de la Ligue des droits de l'Homme qu'il a contribué à fonder dès 1898 au moment de l'Affaire Dreyfus, il travaille à obtenir des pensions pour les veuves des militaires fusillés, et initie ainsi une œuvre de réhabilitation qui n'est pas encore terminée aujourd'hui. Après la guerre, il entreprend, en s'appuyant sur les syndicats ensei-

gnants, un travail de rapprochement et de réconciliation avec leurs homologues allemands. Ces efforts et leurs premiers résultats lui valent de partager en 1927 le prix Nobel de la Paix avec l'antimilitariste allemand de longue date, Ludwig Quidde.

Donc un penseur et un acteur majeur du politique, de l'instruction, de la laïcité dont il s'est fait véritablement "l'apôtre", pour reprendre l'expression de Laurence Loëffel.

ÉDUCATION**LIBERTÉ****LOUISE MICHEL**

Louise MICHEL

*née en 1830 - décédée en 1904
Emprisonnée à Clermont-de-l'Oise
pendant une année, en 1883*

L'histoire de Louise Michel, c'est la rencontre d'une femme admirable et d'un événement, la Commune de Paris. Elle reçut le surnom de « Vierge rouge ». Une station de métro « Louise Michel » nous la rappelle, des lycées portent son nom, mais qui était-elle ?

Louise naquit le 29 mai 1830, peu avant la révolution de Juillet, à Vroncourt, en Haute-Marne. Elle était la fille de la servante du château (elle porta le nom de sa mère) et probablement la fille du fils du propriétaire du domaine de Vroncourt.

Les vingt premières années de sa vie se passèrent au château, entre sa mère, la servante, et les châtelains qui la parrainèrent ; ils donnèrent à Louise une bonne éducation, empreinte de libéralisme, ainsi qu'une solide instruction marquée par la lecture des auteurs des Lumières. A la mort de leurs bienfaiteurs en 1850, Louise et sa mère durent partir.

De 1851 à 1870, Louise exerça comme institutrice. Elle fonda même une école. Ce fut une période féconde d'écrivaine et de poétesse (elle signait sous le nom de Enjolras, personnage des Misérables de Victor Hugo).

Elle avait trente-cinq ans en 1865 lorsqu'elle déménagea à Paris. Elle se lia avec de futurs chefs des Communards : Eugène Varlin, de la section française de l'Association internationale des travailleurs, les blanquistes Raoul Rigault et Emile Eudes, et l'écrivain Jules Vallès. Révolutionnaire et féministe, elle s'engagea avec les blanquistes. Elle devint journaliste dans de nombreux journaux d'opposition dont celui de l'écrivain Jules Vallès, directeur du journal *Le Cri du peuple*.

1870 : dans Paris assiégé par les Allemands, affamé, humilié par l'échec de vaines et sanglantes révoltes, l'infatigable Louise crée une cantine pour les enfants à qui elle enseigne, en plus de toutes ses activités journalistiques et de ses engagements politiques. Louise Michel est aussi une femme en uniforme, tantôt soldat, tantôt ambulancière.

A l'annonce de l'armistice proposé aux Allemands le 23 janvier 1871 et signé le 28 janvier, Paris s'enflamme, hostile à la paix de capitulation que souhaitent les ruraux, la Province, une bonne partie de la bourgeoisie et la droite monarchiste. Alors que le 18 mars l'armée tente de s'emparer de canons de la garde nationale installés sur la butte Montmartre, la mobilisation populaire, avec Louise Michel et Théophile Ferré, fait échouer cette tentative ; deux généraux sont passés par les armes. Le 26 mars 1871 la Commune de Paris se constitue. Louise ne fait pas partie de son conseil. Les femmes sont privées de tous les droits électoraux : « Nous avons le droit de monter à l'échafaud, pas celui de voter » avait dit durant la Révolution Olympe de Gouges.

Thiers laissa les révolutionnaires se développer, puis, avec l'aide de Bismarck, il écrasa la Commune, dont Louise partagea les

combats. Ce fut un massacre ; les survivants, près de 40 000, dont des femmes et des enfants, furent parqués au camp de Satory. Louise Michel, malgré les insupportables conditions de vie, ne se laissa pas abattre. Elle s'occupa des prisonniers, elle soigna, nourrit, réconforta ceux ayant perdu la raison. Jugée le 16 décembre 1871, elle fut déportée en Nouvelle Calédonie en août 1873.

Elle y resta sept ans et y reprit sa fonction d'institutrice. Ce ne fut pas le moindre de ses engagements. Elle enseigna les Kanaks et leur apporta son soutien lors de leur révolte en 1878.

Pendant toute cette période, ses amis républicains continuèrent à lui manifester par voie épistolaire leur amitié et leur admiration, notamment, un certain Georges Clémenceau. Elle ne revint qu'avec l'amnistie de 1880, ayant constamment refusé tout favoritisme. Le 9 novembre 1880, 10 000 personnes l'accueillirent avec enthousiasme à la gare Saint-Lazare.

Elle allait encore militer inlassablement, multipliant les conférences en France, en Angleterre, en Belgique, aux Pays-Bas et même en Algérie, participant à de nombreuses manifestations, pour les chômeurs, lors du 1er mai à partir de 1890. Elle fit de nouveau plusieurs séjours en prison en 1883, où elle fut détenue une année durant à Clermont-de-l'Oise. Elle fut une propagandiste infatigable de l'anarchisme et une figure importante du mouvement ouvrier mondial. En 1902, son état de santé se dégradait ; elle ralentit à peine son activité. Elle mourut à Marseille le 9 janvier 1905.

« Chacun cherche sa route ; nous cherchons la nôtre et nous pensons que le jour où le règne de la liberté et de l'égalité sera arrivé, le genre humain sera heureux. »

Louise Michel reste encore aujourd'hui une figure emblématique du mouvement anarchiste et du mouvement ouvrier en général.



ÉGALITÉ**GRACCHUS BABEUF****Gracchus BABEUF***né en 1760 à Saint-Quentin (Aisne)**mort en 1797*

François-Noël Babeuf est né le 23 novembre 1760 à Saint-Quentin. Son père était « gabelou » (commis des gabelles) et sa mère une servante illettrée. Le jeune Babeuf a exercé divers emplois : il a travaillé au canal de Picardie, puis, grâce à sa « belle écriture », il a appris le métier de feudiste à Flixecourt chez le notaire Hullin et à Damery chez le seigneur de Bracquemont.

En 1782, il a épousé Marie-Anne-Victoire Langlet, fille d'un « sayetteur » puis « clinquaiiller » d'Amiens. En 1785, il ouvre à Roye son cabinet de feudiste et d'arpenteur-géomètre. Cette profession de l'Ancien Régime, appelée aussi « commissaire à terrier », consistait à dresser la liste des biens domaniaux des aristocrates.

Parallèlement, cet autodidacte entre en correspondance avec Dubois de Fossex, secrétaire de l'académie d'Arras. Dans les différents textes qu'il écrit

alors, se profile la question centrale autour de laquelle tourneront sa vie et son œuvre : comment réaliser l'égalité entre les êtres humains ? C'est ainsi qu'il souhaite l'abolition de l'esclavage, l'affranchissement des femmes, une réforme de l'orthographe... Considérant que « le droit de vivre [...] est antérieur au droit de propriété », il esquisse un plan de « fermes collectives » de quelques dizaines d'« associés » pour supprimer la misère qui sévit dans les campagnes. Il prépare un « cadastre perpétuel » qui sera publié en octobre 1789. Babeuf y propose une répartition plus juste des impôts à partir de la méthode d'arpentage du géomètre Audiffred. Il estime qu'un « plan d'Éducation Nationale » doit être instauré pour tous les citoyens ainsi qu'une « une caisse nationale pour la subsistance des Pauvres ».

Quand éclate la Révolution de 1789, Babeuf s'engage avec enthousiasme dans la vie politique, abandonne son métier et se reconvertit dans le journalisme en collaborant au *Courrier de l'Europe*. Il lance une pétition contre les impôts indirects de l'Ancien Régime (notamment la gabelle) que Necker et la Constituante ont maintenus. Huit cents communes de Picardie et d'Artois la signent. Ce mouvement social inquiète les autorités et le 19 mai 1790, Babeuf est arrêté chez lui, à Roye. Marat le défend dans *L'Ami du peuple*. Il est libéré en juillet. Babeuf crée un journal de débats et de contre-pouvoir, *Le Correspondant picard*. Au moment où se met en place un régime censitaire, il dénonce la division des citoyens en quatre « ordres » selon le degré de fortune : les passifs, les actifs, les électeurs, les éligibles. Les premiers sont exclus du droit de vote parce qu'ils sont pauvres. Babeuf rédige d'autres pétitions pour plusieurs communes du Santerre et de l'Oise, ce qui le conduit derechef en prison. Il demande la confiscation des propriétés seigneuriales et leur distribution aux paysans pauvres ou encore

le partage des biens communaux en usufruit. Le 17 septembre 1792, Babeuf est élu membre du Conseil général de la Somme lors d'une assemblée électorale qui se tient à Abbeville. Le 12 octobre, il est nommé archiviste du département. Responsable de l'adjudication des biens nationaux, Babeuf tente d'aider un paysan pauvre en modifiant en sa faveur un acte de vente aux enchères d'une ferme de Fontaine-sous-Montdidier, qui dépendait d'une commanderie de Malte. Les adversaires de Babeuf se saisissent de l'occasion pour le faire destituer de ses fonctions. Babeuf se réfugie, en février 1793, auprès de la Commune de Paris, tenue par les sans-culottes.

Sans-culotte parisien après avoir été un sans-culotte picard, Babeuf change de prénom : il avait adopté un moment celui de Camille ; c'est celui de Gracchus qu'il préfère finalement, en référence aux Gracques qui avaient réclamé la loi agraire sous la république romaine. Il n'est pas cependant en faveur du partage égal des terres parce qu'une telle mesure lui semble impraticable. Depuis mai 1793, Babeuf est employé dans l'administration des subsistances de Paris.

Cependant le Directoire de la Somme, qui l'accuse d'avoir commis un faux, ne l'oublie pas et réussit à le faire emprisonner (à Laon). Il retrouve la liberté le 18 juillet 1794, à la veille de la chute de Robespierre. En septembre, il fonde le *Journal de la liberté de la presse* et publie en novembre une brochure intitulée *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*. Il dénonce le « populicide » (l'un de ses néologismes) que représentent selon lui les massacres en Vendée commis sous la Terreur. Après un nouveau séjour en prison, il revient sur ses positions antirobepierristes : selon lui Robespierre voulait la démocratie politique et sociale, ce qui n'est pas le cas des Thermidoriens qui favorisent les plus riches. Dans son nouveau journal, *Le Tribun du peuple* ou *Le Défenseur des droits de*

l'Homme, Babeuf critique la politique thermidorienne ; ce qui lui coûte une autre incarcération, à Arras. Il distingue deux “partis” qui « veulent la république » : celui des “patriciens” et celui des “plébéiens”. « [...] Chacun la veut à sa manière. L’un la désire bourgeoise et aristocratique ; l’autre entend l’avoir faite et qu’elle demeure toute populaire et démocratique » (n° 29, décembre 1794-janvier 1795). C’est pour organiser ce second parti que, sous le Directoire, Babeuf regroupe dans une conjuration (au sens romain du terme) des militants qu’il avait rencontrés en prison (Buonarroti, Darthé, Germain, Maréchal, ...), des anciens Montagnards (Amar, Drouet, Laignelot, Lindet...) et des hébertistes (Bodson...). Cette « conjuration des Égaux », qui sera connue au XIXe siècle sous le nom de « conspiration pour l’égalité dite de Babeuf » (titre du livre de Philippe Buonarroti paru en 1828), est découverte. Les babouvistes sont arrêtés le 10 mai 1796. Le procès est « dépaycé » à Vendôme. Babeuf et Darthé sont condamnés à mort. Ils se poignent avec un stylet et sont portés sur l’échafaud le 27 mai 1797.

Tous les Égaux n’étaient pas d’accord sur le système de propriété que la 1ère République devait instituer. Certains voulaient limiter le droit de propriété comme Robespierre l’avait envisagé. Babeuf et ses proches en étaient venus à adopter le principe de la communauté des biens, des travaux et des jouissances. Mais tous considéraient qu’il fallait commencer par rétablir la constitution du 24 juin 1793 et sa Déclaration des droits de l’homme et du citoyen. Celle-ci, rappelons-le, fut en France la première à reconnaître le droit aux “secours publics” et au “travail” pour les “citoyens malheureux” (art. 21), le droit à l’instruction publique (art. 22) et le droit de résister à l’oppression (art. 33).

SOLIDARITÉ

R.E.S.F.

Réseau Education Sans Frontières (RESF)

RESF Somme créé en 2004

Le Réseau Education Sans Frontières (RESF) se crée en 2004 sur la base d'un appel national qui garde aujourd'hui une brûlante actualité.

Il s'agit d'un réseau composé de collectifs, de mouvements associatifs, de mouvements syndicaux, de personnes issues de la société civile... militant contre l'éloignement d'enfants étrangers scolarisés en France, dont les parents (communément appelés "Sans Papiers") sont en situation irrégulière.

Ainsi, le Réseau Education Sans Frontières revendique le droit à l'éducation et le droit au séjour pour tous les jeunes scolarisés et leurs familles, ainsi que l'accès effectif à ce droit fondamental qu'est le droit d'asile.

Le droit d'asile découle du préambule de la Constitution Française qui affirme que « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ». La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), dont la France est signataire, stipule également, dans son article 14 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies. » Plus largement, l'article 13 de la DUDH proclame : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Le RESF s'inscrit donc dans un mouvement de défense des migrants et de préservation de leurs droits fondamentaux, dans un contexte pourtant difficile de montée de la xénophobie et du racisme.

Créé dans le département de la Somme également en 2004, sous l'impulsion de militants de la Ligue des droits de l'Homme et du syndicat SUD-Education, le RESF de la Somme s'est progressivement élargi pour comprendre aujourd'hui 42 organisations samariennes. Dans l'Aisne et dans l'Oise, des comités de soutien aux migrants se sont également mis en place sous l'égide du RESF.

Dix ans après la création du Réseau Education Sans Frontières, la question du droit d'asile et du droit à choisir librement son pays de résidence reste toujours problématique. Les législations successives, visant à limiter l'immigration, laissent nombre de migrants sans perspective d'avenir .

Au plan national mais également en Picardie, des points ont pour

tant été marqués : des régularisations de jeunes majeurs, de familles avec enfants et de personnes seules ont été possibles grâce à la mobilisation des citoyens et d'élus. Le RESF de la Somme accompagnent les personnes sans papiers (jeunes, familles...) dans leurs démarches administratives par le biais de permanences hebdomadaires. Ses militants rencontrent régulièrement les représentants de l'Etat (Préfecture) pour évoquer ces situations humaines souvent dramatiques et tenter de trouver des solutions respectueuses des droits de l'Homme. Des parrainages républicains (Conseil Régional de Picardie en 2010, Amiens en 2009, Abbeville en 2011, Longueau en 2012 et 2013...) ont été organisés. Des interventions auprès des collectivités locales ont parfois permis de trouver des solutions de logement et d'amélioration de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs étrangers isolés. Des actions de formation « au Français et à l'Intégration économique et sociale » sont également menées auprès d'une trentaine de déboutés du droit d'asile en partenariat avec les CEMEA, grâce au soutien du Conseil régional de Picardie.... Ainsi, en mobilisant les citoyens et les élus, le RESF parvient à s'opposer à certaines OQTF (Obligations de Quitter le Territoire Français) décidées par la Préfecture.

Le RESF de la Somme mène également un travail de sensibilisation de l'opinion publique, à travers l'organisation d'expositions photographiques, notamment celle concernant les enfants de parents sans papiers, intitulée « Laissons les grandir ici ! » (Conseil Général de la Somme et Conseil Régional de Picardie en 2011 et 2012), des manifestations de rue lors de risques d'expulsions, la participation à des appels comme, en 2010, lors de la conférence régionale « Picardie terre d'Accueil et de Solidarité Internationale » : cet appel faisait écho à l'inquiétante montée de la xénophobie et visait à déconstruire le préjugé qui pose "l'étran-

ger” comme problème de société, un risque pour l’identité nationale ou comme une menace économique.

« Picardie : Terre d’Accueil et de Solidarité Internationale » car la Picardie est une terre d’émigration historique ayant accueilli de nombreuses personnes venues du Portugal, de Belgique, d’Espagne, d’Italie, de Pologne, du Maghreb, de Turquie, d’Afrique subsaharienne, d’Asie, etc. Aujourd’hui, d’autres exilés arrivent pour refaire leur vie, en terre picarde comme dans d’autres régions françaises, après avoir fui leur pays, poussés par l’impossibilité d’y vivre... Les uns et les autres, à l’école, dans les entreprises, les associations de solidarité, culturelles, spirituelles, dans les syndicats, les partis politiques, les lieux de culte... contribuent à la richesse multiculturelle de la société picarde, à son ouverture internationale ainsi qu’à sa prospérité économique.

Les militants du RESF considèrent que leur engagement et leurs actions s’inscrivent dans une forme de résistance à la loi légale, comme le soulignait Stéphane Hessel : « Il faut faire la distinction entre le légal et le légitime. Pour nous, c’est le légitime qui compte. C’est pourquoi nous résistons... »

Les mobilisations lycéennes, partout en France (comme à Amiens en 2013, autour d’une jeune lycéenne arménienne du lycée Robert de Luzarches et du jeune lycéen iranien du lycée de la Ho-toie), témoignent de la solidarité et de l’engagement de la jeunesse en faveur de l’égalité des droits. Pour les jeunes, le brassage des origines, le métissage et l’ouverture au monde sont des évidences de tous les jours. Pour le RESF, cette aspiration à l’égalité des droits, condition du vivre ensemble, doit se traduire dans la loi : « La loi doit régulariser ! »





Les principaux acteurs associatifs de défense des droits de l'Homme

Ligue des droits de l'Homme (siège national)

138 rue Marcadeet - 75 018 Paris

téléphone : 01 56 55 51 00

ldh@ldh-france.org

www.ldh-france.org

Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH)

33 rue de la Caserne - 1000 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32 (0) 25113200

info@aedh.eu

www.aedh.eu

Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme (FIDH)

17 Passage de la Main d'Or - 75 011 Paris

Téléphone : 01 43 55 25 18

www.fidh.org

Et aussi...

R.E.S.F.

RomEurope

M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et Pour l'Amitié entre les Peuples)

Amnesty International...





En PICARDIE

Ligue
des **droits de
l'Homme**



Comité régional
Picardie

Section **LE CROTOY-RUE**
12 rue du Gal Leclerc—80550 Le Crotoy
<http://site.ldh-france.org/le-crotoy-rue>
ldhmarquenterre@yahoo.fr

Section **AMIENS**
15 rue Oscar Dassonville
80000 AMIENS
<http://site.ldh-france.org/amiens>
ldh.amiens@ldh-france.org

Section **ROISEL-PERONNE**
25, rue de Péronne
80240 Roisel

Section **ABBEVILLE**
Maison des Associations
Place du Général de Gaulle
80100 Abbeville
ldh.abbeville@ldh-france.org

Section **ROYE –SANTERRE**
ldhroye@gmail.com

Section **SAINT-QUENTIN**
Cercle Jean Jaurès
20, rue de Théligny
02100 SAINT-QUENTIN
jean-pierre.lancon@laposte.net

Section **BEAUVAIS**
Espace Argentine
11, rue du Morvan
60000 Beauvais
ldh.beauvais@ldh-france.org



Section **LAON**
36, boulevard de Lyon
02000 LAON

Section **TERGNIER CHAUNY-LA FERRE**
Rue du Vieux Cimetière
02300 SINCENY

Section **CREIL & SUD-OISE**
11 rue des Hironvalles
60100 Creil
creilsudoise@ldh-france.org

Section **CHÂTEAU-THIERRY**
3, rue Tortue
02400 Château-Thierry
ldh.chateauthierry@free.fr

Section **VILLERS-COTTERETS**
ldh.villerscotterets@orange.fr

Section **COMPIEGNE**
19 rue de Clermont
60200 Compiègne
<http://www.ldh-compiègne.org/>
ldh.compiègne@gmail.com

FEDERATION DE L'OISE
Maison creilloise
associative (MCS)
11, rue des Hironvalles
60100 CREIL

FEDERATION DE LA SOMME
6 rue du Chevalier de la Barre
80100 Abbeville
ldh-somme@hotmail.fr
Site internet : <http://ldh-somme.over-blog.com/>

LDH COMITE REGIONAL DE PICARDIE
BP n° 90075 - 80700 ROYE
ldh.picardie@ldh-france.org
<http://ldh-picardie.blogspot.fr/>